

Annexe 3 : Actions visant à mettre en œuvre le plan d'aménagement des espaces marins

Contenu

1	Introduction	3
2	Actions liées aux objectifs généraux	3
3	Actions liées aux objectifs environnementaux.....	3
4	Actions liées aux objectifs en matière de sécurité.....	5
5	Actions liées aux objectifs économiques	6
6	Actions liées aux objectifs sociaux	8

1 Introduction

Vous trouverez ci-après un aperçu des actions que les pouvoirs publics souhaitent exécuter au cours de la prochaine période de planification allant jusqu'en 2026 en fonction de la réalisation des objectifs et de la vision telles qu'esquissées dans annexe 2 de ce plan d'aménagement des espaces marins. Il convient de souligner d'emblée que ces actions ont été regroupées de façon intégrée dans le présent document.

2 Actions liées aux objectifs généraux

Objectif	Actions
Simplification des procédures	Les différentes procédures applicables aux activités mises en œuvre dans la PBMN seront simplifiées et leur coordination sera renforcée.
Assurer le suivi de tous les objectifs (environnementaux, de sécuritaires, économiques et sociaux)	Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses compétences se concertera avec le président de la commission consultative afin d'organiser le suivi de l'exécution du plan d'aménagement des espaces marins par ladite commission consultative. Ce suivi sera entre autres axé sur la préparation de l'évaluation et la modification éventuelle tous les six ans du plan d'aménagement des espaces marins.
Encourager la coopération internationale	Le ministre qui a la protection du milieu marin dans ses compétences, prend toutes les initiatives nécessaires : <ul style="list-style-type: none">- Pour assurer que l'aménagement des espaces marins se fasse au niveau le plus adéquat ;- Pour développer la coopération avec la communauté internationale et les autres pays de la Mer du Nord.

3 Actions liées aux objectifs environnementaux

Objectif	Actions
Parvenir à un bon état écologique (directive 2008/56/CE) et à un bon état des eaux de surface (directive 2000/60/CE), parvenir à un état de	Les ministres et services publics compétents garantissent que la mise en œuvre du plan d'aménagement des espaces marins contribuera : <ul style="list-style-type: none">- au bon état écologique prévu par l'arrêté royal du 23 juin 2010 relatif à la stratégie pour le milieu marin concernant les espaces marins belges,- au bon état des eaux de surfaces prévu par l'arrêté royal du 23 juin 2010 relatif à l'établissement d'un cadre pour parvenir à un bon état des eaux de surface ;

<p>conservation favorable (directive habitats et oiseaux) et concrétiser d'autres objectifs environnementaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - à l'état de conservation favorable prévu dans la directive Habitats et Oiseaux, notamment par l'exécution rigoureuse de l'évaluation adéquate ; - à tout autre objectif environnemental national, européen ou international ayant été admis dans l'ordre juridique interne. <p>Les ministres et services publics compétents tiennent compte des zones de frai, de repos, d'alevinage et d'alimentation, ainsi que des aires de repos des phoques.</p> <p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, prend, le cas échéant, les mesures appropriées de gestion active de la nature.</p>
<p>Elaborer le développement de l'énergie durable</p>	<p>Un cadre juridique approprié sera prévu pour, d'une part, l'harmonisation réciproque des projets en matière d'énergie durable en mer et, d'autre part, les rapports entre ces projets et les autres utilisations légitimes de la zone.</p> <p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, prend des initiatives visant à élaborer la collaboration internationale en matière de production d'énergie durable en mer. A cet effet, on vise en premier lieu la coopération avec les autres pays de la Mer du Nord.</p> <p>La faisabilité de différentes techniques (notamment l'énergie houlomotrice, les panneaux solaires) relatives aux formes alternatives d'énergie renouvelable est testée.</p>
<p>Garantir la sécurité du dépôt de munitions</p>	<p>Suivi régulier de l'ancien dépôt fermé de munitions à la hauteur du Paardenmarkt.</p>
<p>Protéger les ressources halieutiques</p>	<p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, implique activement le secteur de la pêche dans l'établissement et l'exécution des mesures reprises dans l'article 6 §3 du présent arrêté royal.</p>
<p>La restauration des récifs</p>	<p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences prend les initiatives nécessaires pour la remise la restauration des récifs dans les Vlaamse Banken.</p>
<p>La recherche pour restaurer les bancs d'huîtres</p>	<p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences prend les initiatives nécessaires recherche les possibilités pour restaurer les bancs d'huîtres dans les Vlaamse Banken.</p>

4 Actions liées aux objectifs en matière de sécurité

Objectif	Actions
Assurer la sécurité et protection en mer	<p>Le ministre qui a la mobilité maritime sous ses compétences, se consulte avec le ministre flamand compétent pour l'accompagnement maritime afin d'optimiser la sécurité de la navigation maritime le long de la zone d'énergie renouvelable, par exemple par le balisage au moyen de tonneaux.</p> <p>Le ministre qui a la mobilité maritime sous ses compétences, se consulte avec le ministre flamand qui a l'accompagnement maritime dans ses attributions afin d'intégrer l'impact sur le plan d'aménagement des espaces marins comme critère dans le processus décisionnel par rapport à la sécurité de la navigation.</p> <p>Les ministres et les services publics qui sont compétents pour l'octroi des concessions ou des permis examinent, dans les cas appropriés et en concertation avec les autorités compétentes, si des mesures accompagnantes doivent être prises lors de l'octroi d'une concession ou d'un permis.</p> <p>Chaque ministre concerné effectuera les analyses de risque nécessaires dans son domaine de compétences. Ces analyses s'inscrivent dans le cadre des mesures de sécurité à prendre pour détecter et éviter des conflits entre les objectifs économiques, environnementaux, sociaux et sécuritaires. Ces mesures de sécurité seront traitées dans le cadre des procédures et forums existants.</p>
Assurer la sécurité et protection contre les tempêtes en mer et la montée du niveau de la mer	<p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, se consulte avec le ministre flamand qui a la sécurité de la côte dans ses attributions afin d'intégrer l'impact sur le plan d'aménagement des espaces marins comme critère dans le processus décisionnel relatif à la protection contre la mer, entre autres pour ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités selon lesquelles une île d'essais fera l'objet d'une évaluation approfondie et, si l'impact environnemental ou l'impact sur une autre utilisation de l'espace n'est pas compensé par les avantages, la zone sera rétablie dans son état d'origine ; - la sauvegarde du soubassement côtier, c'est-à-dire de l'ensemble de la zone de sable, humide et sec, qui revêt dans son ensemble une importance non négligeable pour la protection contre la mer ; - la possibilité de combiner la protection contre la mer avec d'autres projets ; - la façon dont on va concrétiser l'analyse des risques liée à l'impact de l'île d'essais et à la recherche de formes alternatives de protection du littoral telles que les rechargements de nutriments, les moteurs de sable et les ensembles de mesure. <p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, peut utiliser à cet effet tous les instruments légaux et réglementaires disponibles pour organiser cette collaboration et y recourir.</p>

Encourager l'usage multiple des zones militaires	Le ministre se consulte avec le ministre de la défense à propos de la poursuite de l'optimisation de l'espace affecté aux exercices militaires, en ce compris les exercices avec des véhicules amphibies et les exercices en eaux peu profondes, en vue d'une utilisation efficace de ces zones. Cette concertation pourrait notamment porter sur le balisage, le nombre de jours d'exercice ou les périodes d'exercice.
--	--

5 Actions liées aux objectifs économiques

Objectif	Actions
Encourager l'utilisation de canalisations et de câbles communs	Le ministre de l'énergie et le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, prennent des initiatives appropriées afin d'encourager l'utilisation de canalisations et de câbles communs et de supprimer les obstacles inutiles.
Prévoir suffisamment de zone d'extraction de sable et de gravier	<p>Le ministre de l'économie optimise l'extraction de sable conformément aux nouvelles surfaces de référence sur la base d'études scientifiques et d'un volume d'extraction maximum acceptable en termes d'environnement et de protection contre la mer.</p> <p>Le ministre de l'économie étudie les futures possibilités d'exploitation de la zone destinée à la recherche sur le potentiel d'exploration et d'exploitation des ressources minérales et des autres ressources non vivantes dans la mer territoriale et sur le plateau continental.</p> <p>Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière d'octroi des concessions et des permis d'environnement pour les activités autres que l'extraction de sable dans les secteurs 4a, le Ministre et le ministre de l'Économie tiennent compte du fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>les stocks de sable dans cette zone sont dès lors temporairement indisponibles à partir de l'analyse des sols jusqu'à la mise hors service des éoliennes ;</u> - après maximum trente ans, la réserve de sable dans les zones en question est remise à disposition en vue de l'extraction.
Accessibilité suffisante des fonds de pêche	Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, se consulte avec le Ministre flamand qui a la pêche dans ses attributions afin de limiter au maximum l'impact des plans ou projets sur les fonds de pêche.

Encourager la croissance bleue et l'innovation	Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, prend l'initiative de mettre au point une procédure en matière d'octroi, de conditions et d'utilisation des différentes zones de projet.
Elaborer des procédures pour l'attribution des zones d'énergie renouvelable	<p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, et le ministre de l'Énergie mettront au point une procédure conforme au marché en matière d'affectation de zones supplémentaires aux énergies renouvelables.</p> <p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, coordonnera la procédure d'affectation de l'espace à la construction et à l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable et d'installations pour la transmission de l'électricité dans les nouvelles zones à l'intérieur du PAEM.</p> <p>Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, étudie les conditions auxquelles les installations de production d'énergie renouvelable et les installations pour la transmission de l'électricité peuvent être construites et exploitées dans les zones marines protégées.</p> <p>Voir mesure sous « Objectifs environnementaux, poursuite de l'encouragement de l'énergie durable ».</p>
Elaborer des procédures pour l'attribution de zones pour des activités industrielles et commerciales	Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, développera une procédure pour l'attribution de zones pour des activités industrielles et commerciales. Il est tenu compte de la localisation, l'impact sur d'autres activités, l'impact sur les objectifs environnementaux, ...
Croissance et accessibilité des ports belges	Aucune activité susceptible de compromettre une éventuelle extension des ports ne sera autorisée dans les zones autour des ports.

6 Actions liées aux objectifs sociaux

Objectif	Actions
Préservation du paysage marin et de la valeur patrimoniale	Lors de l'élaboration des plans ou l'attribution des projets, on tiendra toujours compte de l'impact potentiel sur le paysage marin dans le cadre des différentes procédures d'adjudication ou d'autorisation. La législation sur le patrimoine culturel sous-marin est évalué et le cas échéant adapté.
Intégration des activités récréatives dans l'environnement	Le ministre qui a la protection du milieu marin sous ses compétences, s'appuiera sur les données scientifiques les plus récentes pour élaborer les mesures appropriées.

Vu pour être annexé à l'arrêté royal relatif à l'établissement du plan d'aménagement des espaces marins pour la période 2020 à 2026.